

Dossier type PC Maison Individuelle

PCMI1 : LE PLAN DE SITUATION

Afin d'identifier les règles d'urbanisme applicables, le [plan de situation](#) permet de situer le terrain à l'intérieur de la commune et d'identifier les règles d'urbanisme qui lui sont applicables. Echelle : 1/5000, 1/1000, 1/500.



Plan de Situation

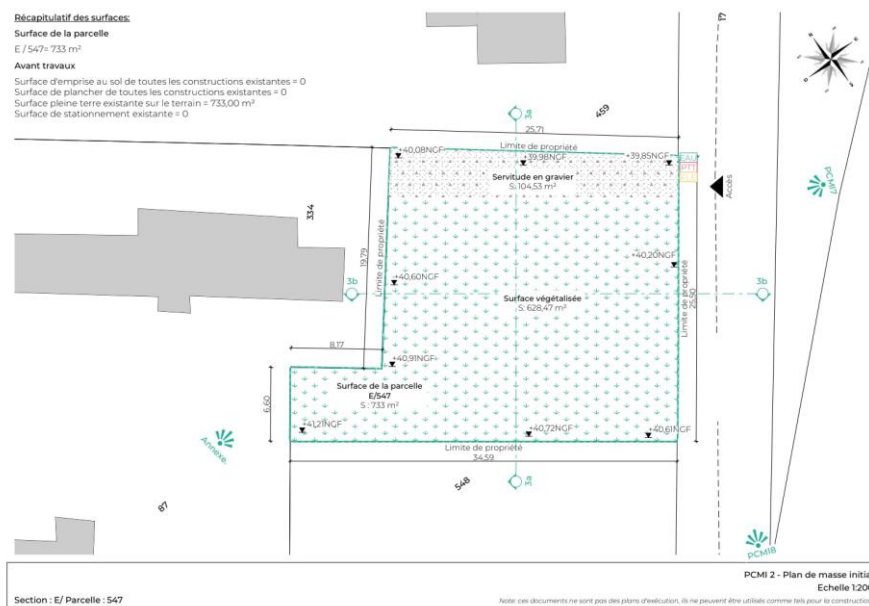


Plan Cadastral (éch. : 1:2000)

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

PCMI2 : LE PLAN DE MASSE

Le [plan de masse](#) est une vue aérienne de votre terrain. Il fait apparaître les bâtiments existants ainsi que ceux à édifier. Il doit représenter les espaces verts, les cheminements piétons, les places de stationnement et être très fidèle à la réalité. Echelle : 1/50, 1/100.



Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

Récapitulatif des surfaces:

Surface de la parcelle

E / 547 = 733 m²

Après travaux

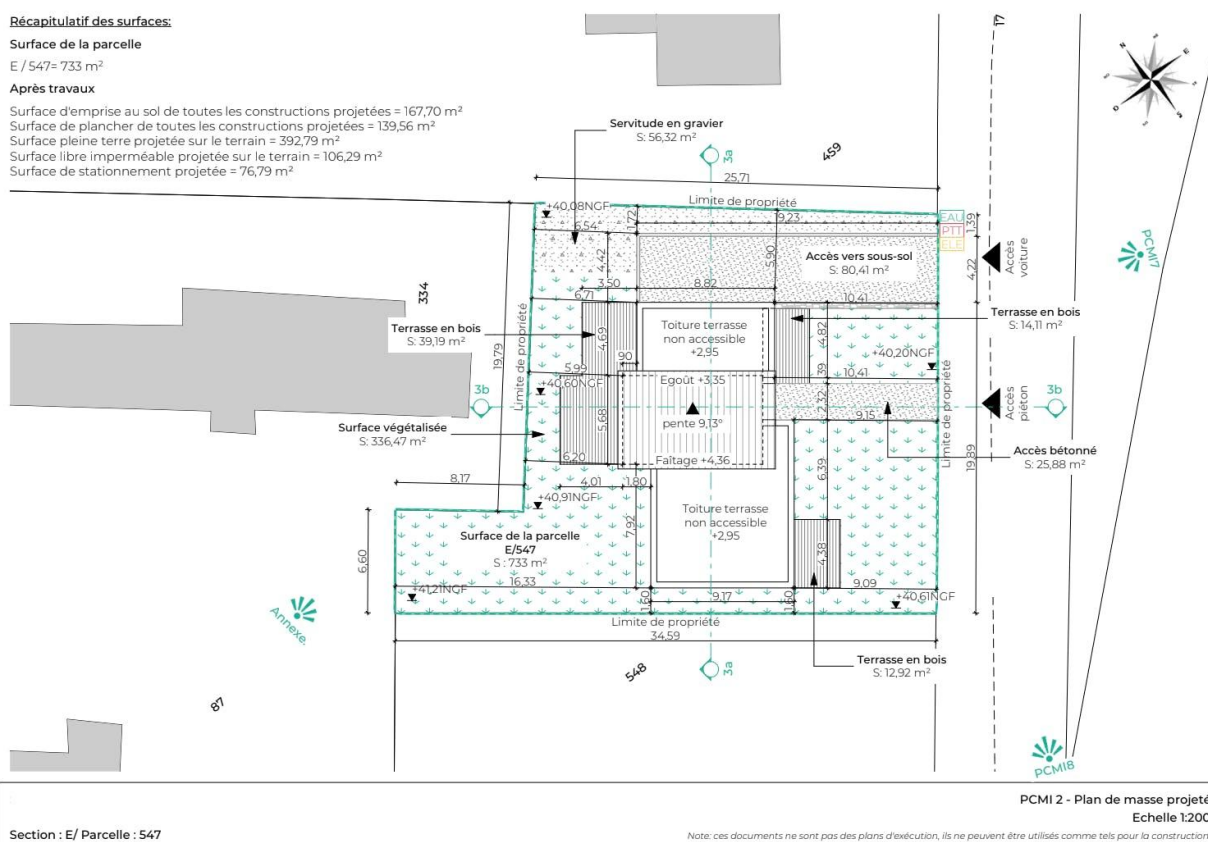
Surface d'emprise au sol de toutes les constructions projetées = 167,70 m²

Surface de plancher de toutes les constructions projetées = 139,56 m²

Surface pleine terre projetée sur le terrain = 392,79 m²

Surface libre imperméable projetée sur le terrain = 106,29 m²

Surface de stationnement projetée = 76,79 m²

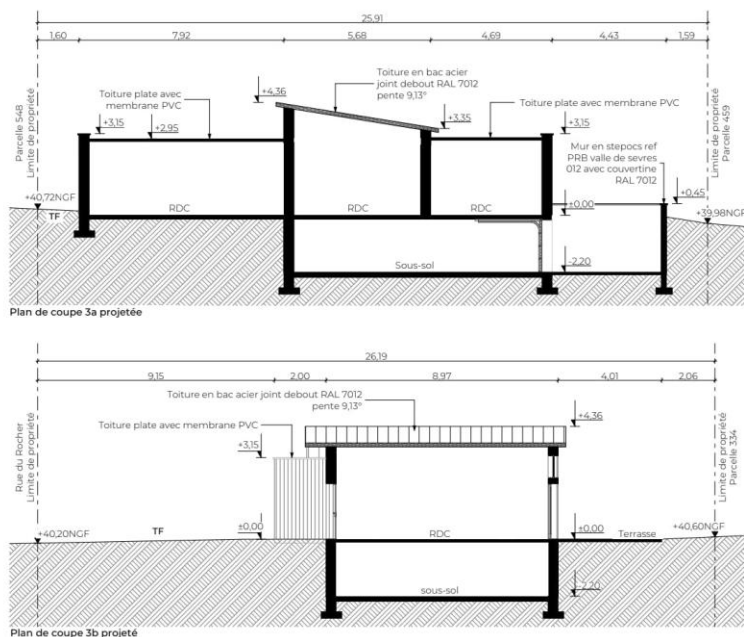


Plans de masse (initial et projeté) réalisés par Algar pour un permis de construire - maison individuelle.

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

PCMI3 : LE PLAN DE COUPE

Le [plan de coupe](#) montre le profil du terrain avant et après travaux. Il indique donc le volume extérieur des constructions et leurs implantations par rapport au profil du terrain.



Section : E/ Parcelle : 547

PCMI 3 - Plan de coupe
Echelle 1:100

Note: ces documents ne sont pas des plans d'exécution, ils ne peuvent être utilisés comme tels pour la construction.

Plan de coupe réalisé par Algar pour un permis de construire - maison individuelle.

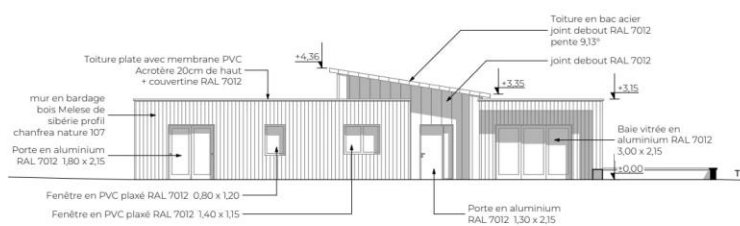
PCMI4 : LA NOTICE DESCRIPTIVE

La [notice](#) présente le projet dans sa globalité, la configuration du terrain, les matériaux et coloris prévus pour la construction. Il s'agit d'une pièce importante qui vient préciser et compléter les différents plans et documents graphiques.

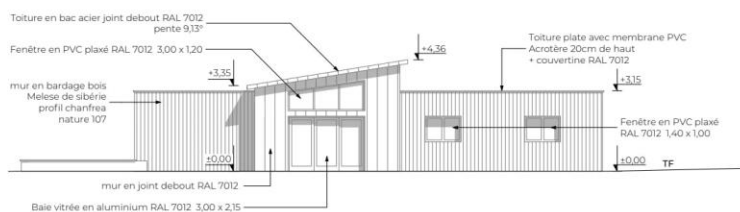
Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

PCMI5 : LES PLANS DE FAÇADES ET DES TOITURES

Les [plans des façades et des toitures](#) permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction ainsi que ses hauteurs. Ils doivent faire apparaître tous les éléments de décor des façades : œuvre d'art, modénatures, corniches, moulures, etc.



Façade SUD-EST

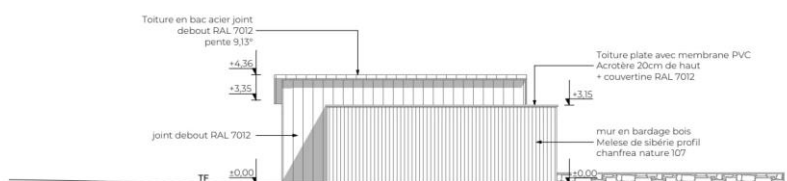


Façade NORD-OUEST

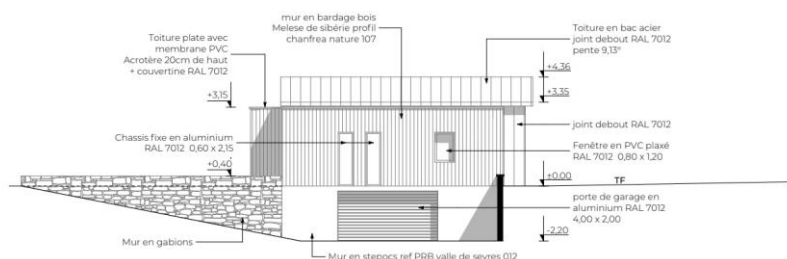
Section : E/ Parcelle : 547

PCMI 5 - Plan des façades
Echelle 1:100

Note: ces documents ne sont pas des plans d'exécution, ils ne peuvent être utilisés comme tels pour la construction.



Façade SUD-OUEST



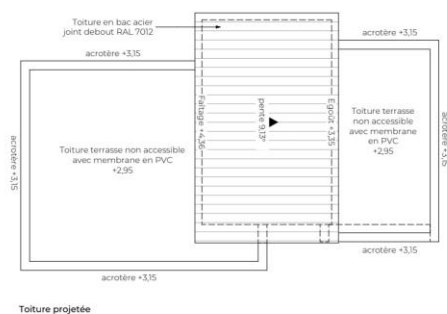
Façade NORD-EST

Section : E/ Parcelle : 547

PCMI 5 - Plan des façades
Echelle 1:100

Note: ces documents ne sont pas des plans d'exécution, ils ne peuvent être utilisés comme tels pour la construction.

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)



Section : E/ Parcelle : 547	PCMI 5 - Plan des toitures Echelle 1:100 Note: ces documents ne sont pas des plans d'exécution, ils ne peuvent être utilisés comme tels pour la construction.
-----------------------------	--

Plans des façades et des toitures réalisés par Algar pour un permis de construire - maison individuelle.

PCMI6 : LE DOCUMENT D'INSERTION

Le document d'insertion est une modélisation 3D du projet dans son environnement. Elle permet à l'administration d'avoir une vision précise du projet visible depuis l'espace public.



Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)



Documents d'insertion réalisés par Algar pour un dossier de permis de construire.

PCMI7 et PCMI 8: LES PHOTOGRAPHIES

Ces photographies permettent à l'instructeur de mieux connaître votre terrain et son environnement, à la fois proche et lointain.



Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)



Photographies fournies à Algar pour un dossier de permis de construire.

Les documents supplémentaires à fournir dans certains cas uniquement :

Le code de l'urbanisme exige la production de documents supplémentaires lorsque cela s'avère nécessaire à l'instruction de votre permis. La liste intégrale de ces pièces est annexée au formulaire cerfa du permis.

Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)